

Réunion du 2 mai 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Sébastien ZAEGEL

N° CP/2011/339 - Aide au sport de masse - 3312
Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif, à la licence (clubs sportifs), aux championnats d'Alsace et aux animateurs sportifs départementaux - Cotisation à l'AIRES - Appel à projets sportifs

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 255 062,26 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 49 241,29 € au titre de l'aide aux manifestations sportives
- 1 251,32 € au titre de l'aide à l'acquisition de matériel sportif
- 146 130,45 € au titre de l'aide à la licence (clubs sportifs)
- 12 289,20 € au titre de l'aide aux championnats d'Alsace
- 45 735 € au titre de l'aide aux animateurs sportifs départementaux.

Elle approuve également les conventions d'objectifs et les conventions financières 2011 à intervenir entre le Département et respectivement le Comité départemental d'escrime, le Comité départemental de football américain et le Comité départemental de tir à l'arc, ainsi que la convention financière à intervenir entre l'Office des sports de la ville de STRASBOURG et le Département, et autorise son président à signer ces sept documents.

Elle décide par ailleurs de verser à l'Association pour l'information et la recherche sur les équipements de sports et de loisirs (AIRES) une cotisation de 415 € au titre de l'adhésion du Département à cet organisme pour l'année 2011.

Elle approuve en outre le lancement pour 2011 de l'appel à projets "Encourager la pratique d'activités physiques et sportives des seniors de plus de 75 ans", selon le règlement annexé au rapport, dans les conditions suivantes :

- le soutien du Département vise des projets pilotes à caractère opérationnel et innovant, mais non événementiel
- l'aide départementale est plafonnée à 20 % du coût du projet
- l'aide départementale portant sur l'action proposée est limitée dans le temps
- le délai limite de dépôt des candidatures est fixé au 30 juin 2011
- les projets retenus par la commission des sports seront soumis à l'examen de la commission permanente lors d'une prochaine réunion.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110502-56896-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/05/11